

SEANCE DU 09 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi neuf juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 26 juin 2015).

Présents : DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBRIQUE Catherine, POLICE Sandrine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, WEINMANN Annie, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques, ANDRÉ Sabine

Absents excusés : LAMZOUZI Mariam (qui a donné pouvoir à Madame Marie PAULET), PELTIER Christian (qui a donné pouvoir à Monsieur Alain DRICOURT)

Absents : COMMÈRE Philippe, CAILLIOT Jean-Claude

Secrétaire de séance : PRUDHOMME Damien

Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :
Pass permis citoyen. A l'unanimité les membres présents acceptent ce nouveau point à l'ordre du jour.

Monsieur Jacques CARON émet l'observation suivante sur le compte rendu de la séance précédente : un manque de précision sur le nom des votes « contre » sur l'attribution des subventions aux associations.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

DÉLIBÉRATION PORTANT AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT LE PROJET DE SCHEMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que la commune doit émettre un avis concernant le projet SRCE. Par ailleurs, il indique que lors de son conseil communautaire la C.C.B.A. s'est prononcée contre, car les remarques émises par celle-ci n'ont pas été prises en compte.

Monsieur le Maire précise que pour la commune, il a demandé que les points suivants soient modifiés :

- Déplacement du bio-corridor de la rue de Crépy entre le château de la Mothe et le chemin de la Praie
- Natura 2000, déplacement des zones en fonds de jardins
- Suppression d'une zone Natura 2000 sur un terrain communal
- Suppression d'une zone humide sur un terrain industriel
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable jusqu'à ce que les remarques ci-dessus soient prises en comptes.

INSTALLATION CAMÉRAS VIDÉO

Monsieur le Maire fait part qu'il a été sollicité par les administrés résidant aux abords de la Place Paul Blondeau afin de faire diminuer les éventuels désagréments nocturnes.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises, l'installation de celles-ci requiert des connections internet obligatoires, la pause de mâts et la mise en place d'un enregistreur sur site pour chacune d'entre elles.

Des restrictions drastiques d'angles de prises de vues sont imposées à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 3 voix pour (Monsieur Alain DRICOURT, Monsieur Christian PELTIER, Monsieur Jacques CARON), 4 voix contre (Monsieur Michel SALLEZ, Monsieur Damien PRUDHOMME, Madame Catherine ROBLIQUE, Monsieur Arnaud PERRIN), 6 abstentions (Madame Sandrine POLICE, Madame Mariam LAMZOUZI, Madame Marie PAULET, Madame Annie WEINMANN, Madame Fanny DEBRINSKI, Madame Sabine ANDRÉ).

Décide de ne pas procéder à l'installation de caméras vidéo.

SUBVENTION JUDO CLUB DE BÉTHISY-SAINT-PIERRE

Lors du vote des subventions aux associations, le club de judo n'avait pas fourni les éléments nécessaires pour le versement de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2015, une subvention de 220 €uros.

BONS SCOLAIRES RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2015/2015, la distribution de bons d'une valeur de 25 €uros, aux enfants âgés de 11 ans à 16 ans, pour l'achat de fournitures scolaires à la MAG PRESSE à Béthisy-Saint-Pierre.

À partir de cette année, les bons scolaires seront valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

PASS PERMIS CITOYEN

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent le Conseil Départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil Départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour (DRICOURT Alain, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, POLICE Sandrine, LAMZOUZI Mariam, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques, ANDRÉ Sabine) et 1 abstention (SALLEZ Michel),

émet un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Questions écrites de Monsieur Philippe COMMÈRE
- Revoir le délai de versement de subvention aux associations. Monsieur le Maire fait part de soucis d'absence du personnel administratif ont entraîné du retard dans la comptabilité et une association n'avait pas fourni ses éléments pour l'attribution de celle-ci.

- Pas de questions travaux à l'ordre du jour du Conseil Municipal « un programme travaux entretien de voirie a été établi à la dernière commission des travaux avec des priorités notamment le Chemin de Sainte Luce »
- Monsieur le Maire indique que ce point a été abordé lors de la dernière commission des travaux et que la réfection de cette voie ne sera pas intégrée dans le bail d'entretien de voirie, vu l'importance du coût. Cette opération sera programmée au prochain budget primitif.
- Il y a 11 mois que le mur du cimetière est effondré, à quand les réparations : « les fonds sont débloqués ».
- Monsieur le Maire répond que les travaux sont prévus courant juillet.
- Trois arbres sur une propriété attenante au cimetière sont dangereux, voir pour adresser une lettre recommandée au propriétaire.
- Monsieur le Maire informe en premier lieu que cette question n'apparaît pas dans le dernier procès-verbal du conseil municipal, mais accepte de donner les informations suivantes. La propriétaire a été contactée sans lettre recommandée, une nouvelle relance lui sera formulée.
- Depuis 3 semaines, stationnement d'un véhicule à l'état d'épave rue Georges Clemenceau, « roues sans pneu ».
- Monsieur le Maire rétorque que le véhicule ne se trouve plus sur la voie publique, depuis son intervention auprès du propriétaire.
- En dernier point de son courrier, Monsieur Philippe COMMÈRE, mentionne une information que Monsieur le Maire ne comprend pas et ne pouvant pas demander les explications à l'intéressé absent, décide de ne pas l'exposer aux membres du Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire donne l'information de l'inspecteur de l'académie de Beauvais de l'ouverture d'une classe pour la rentrée scolaire de 2015/2016. Vu l'état d'urgence des devis sont demandés pour procéder à la location d'un préfabriqué et prévoir l'achat de mobilier pour accueillir les élèves.
- Monsieur le Maire indique que l'aire de jeux pour les enfants, situé au terrain de sport est opérationnelle et ouverte.
- Monsieur le Maire fait part que les joints des pavés sur le parvis de l'église ont été restaurés.
- Monsieur le Maire demande qu'à l'occasion du 14 juillet, les élus soient présents pour 10 heures 30, pour la mise en place de la manifestation.
- Monsieur le Maire informe de la livraison de 11 tables pliantes avec chariot.
- Monsieur le Maire tient à remercier Mesdames Marie PAULET et Fanny DEBRINSKI pour leur bénévolat lors du portage des repas.
- Monsieur Michel SALLEZ donne les bénéfices du Feu de St Jean de 145 €. Ces fonds seront utilisés pour financer la calèche du Père Noël, au profit des enfants de l'école.
- Monsieur Damien PRUDHOMME informe que le bulletin municipal sera distribué dans la deuxième quinzaine de juillet.
- Madame Marie PAULET demande la possibilité d'installer un miroir en face le stop de la rue Galliéni pour une meilleure visibilité.
- Madame Marie PAULET signale la dangerosité de la vitesse rue de Crépy, depuis la suppression des coussins Berlinois. Monsieur le Maire répond que les travaux envisagés (stationnement alterné, pose de plots souples et déplacement du radar pédagogique) sont reportés de deux à trois semaines, des imprévus urgents vont être traités en priorité (ouverture d'une nouvelle classe).
- Madame Annie WEINMANN, donne lecture d'une lettre reçue par Monsieur Philippe COMMÈRE, annonçant ne pas vouloir démissionner de son rôle de conseiller, mais de ne plus

accepter sa délégation pour la responsabilité du personnel technique. Monsieur le Maire est dans l'attente d'un courrier de démission concernant sa délégation.

- Monsieur Jacques CARON redemande la mise en peinture des bandes de signalisation au Chemin Latéral. Monsieur le Maire fait remarquer que toute la mise en peinture dans les rues du village est en cours.

- Monsieur Jacques CARON demande si la demande de subvention pour le City Stade a été réitérée. Monsieur le Maire lui indique que celle-ci n'a pas été renouvelée pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21 heures 15

Affichage du compte-rendu le 16 juillet 2015

Alain DRICOURT, Maire :

Michel SALLEZ, 1^{er} Adjoint :

Damien PRUDHOMME, 2^{ème} Adjoint :

Catherine ROBLIQUE, 3^{ème} Adjoint :

Sandrine POLICE, Conseillère :

Mariam LAMZOUZI, Conseillère (qui a donné pouvoir à Madame Marie PAULET) :

Arnaud PERRIN, Conseiller :

Marie PAULET, Conseillère :

Annie WEINMANN, Conseillère :

Christian PELTIER, Conseiller (qui a donné pouvoir à Monsieur Alain DRICOURT) :

Fanny DEBRINSKI, Conseillère :

Jacques CARON, Conseiller :

Sabine ANDRÉ, Conseillère :